

**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IFCT**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°19 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau B1 et B2 ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°20 du 5 avril 2024 relative à la création des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau A1 et A2 ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°16 du 26 septembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau C1 ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante IFCT sont composés comme suit pour l'année universitaire **2025-2026** :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Certificat de Langue Catalane A1 (CelCat A1)	BAYLAC-FERRER Alà	MCF	* ALMARCHA-PARIS Miriam MALET-SALVADOR Déborah VERDAGUER Natalia	MCF VACATAIRE VACATAIRE

Article 2 : Le Directeur de la composante IFCT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 11 décembre 2025

Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IFCT**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°19 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau B1 et B2 ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°20 du 5 avril 2024 relative à la création des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau A1 et A2 ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°16 du 26 septembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau C1 ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante IFCT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Certificat de Langue Catalane C1 (CeICat C1)	BAYLAC-FERRER Alà	MCF	* ALMARCHA-PARIS Miriam FERREROS-PAGES Carla SAILEILLES Maria	MCF MCF PRCE

Article 2 : Le Directeur de la composante IFCT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IFCT**

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°19 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau B1 et B2 ;

Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°20 du 5 avril 2024 relative à la création des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau A1 et A2 ;

Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°16 du 26 septembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau C1 ;

Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante IFCT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Certificat de Langue Catalane B2 (CeICat B2)	BAYLAC-FERRER Alà	MCF	* ALMARCHA-PARIS Miriam MALET-SALVADOR Déborah BARTRINA RAMS Immaculada	MCF VACATAIRE VACATAIRE

Article 2 : Le Directeur de la composante IFCT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IFCT**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026
Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°19 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau B1 et B2 ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°20 du 5 avril 2024 relative à la création des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau A1 et A2 ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°16 du 26 septembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau C1 ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÈTE
Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante IFCT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Certificat de Langue Catalane B1 (CelCat B1)	BAYLAC-FERRER Alà	MCF	* ALMARCHA-PARIS Miriam MALET-SALVADOR Déborah BARTRINA_RAMS Immaculada	MCF VACATAIRE VACATAIRE

Article 2 : Le Directeur de la composante IFCT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES D'UNIVERSITE
DE LA COMPOSANTE : IFCT**
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026
Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L613-2 et L712-2;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°19 du 5 avril 2024 relative au renouvellement des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau B1 et B2 ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2024/5-04 n°20 du 5 avril 2024 relative à la création des diplômes d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau A1 et A2 ;
 Vu la Délibération UPVD/CA 2025/26-09 n°16 du 26 septembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Certificat de langue catalane niveau C1 ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE
Article 1 : Les jurys de diplômes d'université de la composante IFCT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

FORMATION	Président et Président suppléant *		Membres	
	Nom et Prénom	Grade	Noms et Prénoms	Grade
D.U. Certificat de Langue Catalane A2 (CelCat A2)	BAYLAC-FERRER Alà	MCF	* ALMARCHA-PARIS Miriam MALET-SALVADOR Déborah VERDAGUER Natalia	MCF VACATAIRE VACATAIRE

Article 2 : Le Directeur de la composante IFCT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

